

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES U18-U15-U13 Procès-verbal N° 04/2022-2023 Réunion du Jeudi 15 Décembre 2022



Président	Patrick VAUCEL
Secrétaire de Séance	

Patrick VAUCEL	Présent	Vincent NOYER	Présent
J-Bernard ROUSSEAU	Présent	Philippe VIVET	Excusé
Kévin ALLIOT	Présent	Guillaume LEGLATIN	Excusé
Pierre BERICH	Excusé	Meddy CHAUVINEAU	Présent
Thierry FERNANDO	Présent	Vincent GARNIER	Présent
Bernard GUEDET	Excusé	Florian FREMEAUX	Excusé
Julien GOUVERNEUR	Présent	Julien BEAUFILS	Excusé
Nathalie DROUIN	Excusée		
Assiste :			

Préambule :

- ✚ M. Patrick VAUCEL, membre du club des JS Coulaïnes (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Jean Bernard ROUSSEAU, membre du club des JS Coulaïnes (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Kevin ALLIOT, membre du club de US Oizé (522035), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Pierre BERICH, membre du club du FC Ecommoy (509947), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Thierry FERNANDO, membre du club des JS Coulaïnes (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Julien GOUVERNEUR, membre du club de l'US Bazouges (517454), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Vincent NOYER, du club de Beaumont SA (501978), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Philippe VIVET, membre du club du CO Château du Loir (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Guillaume LEGLATIN, membre du club de l'AS Le Mans Villaret (525613), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ Mme Nathalie DROUIN, membre du club du VS Fertois (500351), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- ✚ M. Florian FREMEAUX, Meddy CHAUVINEAU Vincent GARNIER, ETD du DISTRICT de la SARTHE, pourront prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

- ✚ Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 Euros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1. Validation du PV précédent

Validation du PV3 du 17 novembre 2022

2. Validation des forfaits au 15/12/2022

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
U18 Division 2 / 1	B	514304	Ent. Le Breil 21	FM 25066848	54319.1 03/12/2022
U15 Division 1 / 1	A	501978	Beaumont Sa 1	FM 25067400 25067412	54534.1 14/12/2022 54546.1 03/12/2022
U15 Division 2 / 1	A	500351	Ent.La Ferte St Cosm 2	FM 25067559	54574.1 19/11/2022
U13 Division 1 / 1	C	524519	Ent.La Bazoge 1	FM 25072101	54947.1 10/12/2022
U13 Division 2 / 1	B	553834	Anille Braye Foot 1	FM 25072087	54933.1 19/11/2022
U13 Division 2 / 1	D	560871	Crosmieres Asbc 1	FM 25072242	55037.1 10/12/2022
U13 Division 2 / 1	D	502156	Ent. Tuffe Connerre 1	FM 25114909	56312.1 03/12/2022
U13 Division 3 / 1	A	501980	Mamers Sa 3	FM 25072514	55109.1 26/11/2022
U13 Division 3 / 1	D	560390	Gj Val De Sarthe 2	FM 25078554 25078565	55601.1 03/12/2022 55612.1 26/11/2022
U13 Division 3 / 1	E	581664	Le Mans Inter 3	FM 25114850	56283.1 19/11/2022
Coupe Du District U18 / 1	A	502201	Ent. Marol Courgain 21	FM 25452934	57057.1 10/12/2022
		502544	Coulaïnes Js 41	FM 25452929	57052.1 10/12/2022
		514304	Ent. Le Breil 21	FM 25452943	57066.1 10/12/2022
		519603	Allonnes Js 37	FM 25452938	57061.1 10/12/2022
Coupe Du District U15 / 1	A	502035	Le Lude Js 1	FM 25452436	57026.1 10/12/2022
		522035	Ent. Oize Cerans 1	FM 25452443	57033.1 10/12/2022
Challenge Du District U15 / Phase 1	A	509049	Ballon Sc 2	FM 25453113	57078.1 10/12/2022
		582584	Gj Aune 2	FM 25453112	57077.1 10/12/2022

3. Validation des résultats et classements au 15/12/2022

4. Courriers

Mail du RC FLECHOIS => La commission a vu et pris note du mail.

5. Dossiers

1) Match n°25068969 – GJ Bocage Manceau 2 – Ent Vibraye 2 - U15 D3C du 03/12/2022

Objet : Réclamation du GJ Bocage Manceau US 1 sur la participation à la rencontre des joueurs de l'Ent Vibraye 2.

La commission,

- Prend connaissance de la réclamation du GJ Bocage Manceau 1, la juge recevable sur la forme et étudie le fond,
- Après étude de la composition d'équipe de l'équipe 1 du 19/11/2022 : Ent. Vibraye 1 - Le Mans Sablons Gaz. 1, constate qu'aucun joueur ayant participé au match ci-dessus référencé, n'a pris part à la rencontre du 03/12/2022 avec l'équipe Ent Vibraye 2
- Décide de conserver le résultat acquis sur le terrain
- Porte les frais de dossier (35€) au débit du club du GJ Bocage Manceau en application des annexes « frais et tarifs » des règlements du District de la Sarthe de Football

2) Match n°25452941 – As Ruaudin 1 – As Le Mans Villaret 2 – Coupe du district U18 du 10/12/2022

Objet : Mail de réclamation de l'AS Ruaudin

La commission,

- Prend connaissance du mail de l'AS Ruaudin du 3 décembre 2022 concernant la participation des joueurs de l'As Le Mans Villaret pour la rencontre citée en objet –
- Après vérification des feuilles de match, la commission confirme qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de coupe du 10/12, n'était inscrit sur la feuille de match de l'équipe supérieure de Le Mans Villaret du 3/12/2022 en U18 R2 –
- Par conséquent, entérine le résultat acquis sur le terrain.

6. Point championnats

- Bilan Phase 1
- Préparation des équipes par niveaux/catégories Phase 2
- Planning prévisionnel :
 - Equipes/Niveaux → validation début sem 51 → Com au 24/12
 - Les groupes → Validation Sem 52 → Com début janvier 2023
 - Calendrier toutes catégories → avant le 15/01 2023
 - Tour 2 coupes → Sem 2 2023

7. Validation des montées en ligue

U14 : Fc Sablé / JS Coulaines

U15 : JS Coulaines / US La Ferté Bernard

U17 : CS Changé / FC St Saturnin LM

8. Point sur le tour des coupes et challenges U15 et U18

Report au 17 décembre des matches non joués (arrêtés municipaux)

9. Mise à jour du calendrier Phase 2

Les rencontres non jouées du 10/12/2023 sont remises au 17 décembre 2022.

COUPE DU DISTRICT U18

- AS LA CHAPELLE ST AUBIN / ENT GUECELARD OIZE 1
- GJ BOCAGE MANCEAU 1 / US ALPES MANCELLES 1

CHALLENGE DU DISTRICT U18

- LA SUZE ROEZE F.C. 2 – MULSANNE TELOCHE AS 22

COUPE DU DISTRICT U15

- NEUVILLE 1 – SABLE 2

CHALLENGE DU DISTRICT U15

- NEUVILLE 2 - ST SATURNIN 2

Le report de la rencontre U15 D3/B Ent.Fyé – Ent. Neuville 2 reprogrammée le 17/12/2022 est annulé car la rencontre n'a pas d'incidence sur le classement.

U12

- ST SATURNIN – SARGE

U13 D2-B

- LA FLECHE 2 – GUECELARD
- ENT. OIZE – BAZOUGES

Si les rencontres de championnats ne sont pas jouées, alors les classements seront entérinés sans comptabilisation des matchs non joués.

10.Planning Futsal

Trêve du 17/12 au 14/01/2023

11.Divers

- Enregistrer les résultats de Sablé 3 en U13 D3/D (Mail G. Dutertre - validé en CJ)
- ID U14 – 1 groupe de 10 (5 Mayennais, 5 Sarthois)
Gestion 72
Préparer commission voir les Clubs (arbitre, 145 maxi)

Prochaine réunion : Jeudi 9 février 2023 à 18h.

Président de la commission
CDOC JEUNE,
Patrick VAUCCEL

